|  |
| --- |
| **Note de synthèse** |
| Emetteur : Etudiant… | Destinataire: M. LUPIN |
| **Objet : Contrôle entre le livre de****paie et l'écriture comptable** | Date: 23/12/2018 |

Bonjour,

Vous m'avez demandé une synthèse du contrôle que j’ai effectué entre le livre de paie et l'écriture comptable transférée par EBP Paie pour les salaires du mois de janvier 2019.

J’ai pointé les différents éléments du livre de paie en recensant, par différentes couleurs, les charges patronales et les dettes à payer aux organismes sociaux.



L’ensemble du transfert des écritures du logiciel vers la comptabilité est conforme aux attentes, ceci pour les comptes de tiers comme pour les comptes de charges de cotisations patronales.

En revanche, **il y a un problème concernant le transfert des rémunérations brutes** :

* les congés payés, primes et avantages en nature sont correctement comptabilisés,
* ce n’est pas le cas pour les autres rémunérations (de base, HS, absences) : l’écriture comptable enregistre 9 829,40 € de rémunération (10 655,49 – 406,69) alors que le livre de paie constate 10 248,80 € de rémunération totale, soit un écart de 419,40 €.

Il convient d’approfondir l’audit pour comprendre l’origine de cette erreur dans le logiciel de paie.

Je reste à votre disposition pour plus d'informations.